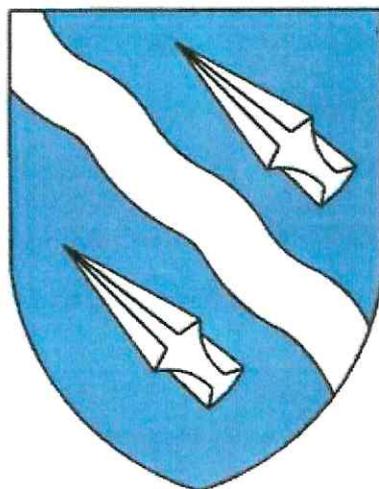


COMMUNE DE FIEZ



**Séance du Conseil général
du 18 juin 2024
Boucllement des comptes 2023
Préavis no 02/2024**

TABLE DES MATIERES

1. ELEMENTS CHIFFRÉS DE LA COMMUNE DE FIEZ 2023	3
2. RAPPEL DU BUDGET ACCORDÉ ET RESULTAT FINAL 2023	3
2.1. LES OPÉRATIONS COMPTABLES DE BOUCLEMENT	4
2.1.1. <i>Mouvements des fonds de réserve obligatoires.....</i>	<i>5</i>
2.1.2. <i>Ajustement de la provision pour débiteurs douteux.....</i>	<i>5</i>
3. COÛTS DU MÉNAGE COURANT	5
4. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS-DÉPENSES PAR PRÉAVIS.....	6
5. LA PÉRÉQUATION CANTONALE	6
6. COMPTES DE FONCTIONNEMENT (QUELQUES DÉTAILS)	8
7. REPORT DU RÉSULTAT	9
8. CONCLUSIONS	9

1. ELEMENTS CHIFFRÉS DE LA COMMUNE DE FIEZ 2023

Nombre d'habitants au 31.12.2023	436
Taux d'impôts – revenus et fortune, personnes morales	69
Taux moyen d'impôts des communes	67.59
Taux de l'impôt foncier	120
Valeur du point fiscal	11'710
- Valeur du point fiscal / habitant	26.86
- Point fiscal moyen / habitant des communes du Canton (2022)	44.66
Valeur du point péréquatif	12'931
- Valeur point péréquatif / habitant	29.66
- Point péréquatif / habitant : Valeur moyenne Canton (2022)	48.47

2. RAPPEL DU BUDGET ACCORDÉ ET RESULTAT FINAL 2023

Le budget 2023 accepté par le Conseil communal dans sa séance du 14 décembre 2022 présentait un excédent de charges de Chf 183'400.

En finalité, les comptes 2023 bouclent avec un excédent de revenus de Chf 2'106 (montant arrondi). Par rapport au budget, les produits globaux sont en augmentation de Chf 37'407 (- Chf 43'847 en comparaison aux comptes 2022), selon détails ci-dessous.

	Budget/comptes 2023	Comptes 2023-2022
o Recettes fiscales	Chf -92 798	Chf -102 945
<i>Personnes physiques, y c frontaliers</i>	Chf -102 038	Chf -21 529
<i>Personnes morales</i>	Chf -16 352	Chf -6 462
<i>Impôt foncier</i>	Chf 2 226	Chf 1 864
<i>Droits de mutations</i>	Chf 18 612	Chf -33 363
<i>Successions, donations</i>	Chf 322	Chf -48 147
<i>Autres impôts + récup après défalcation</i>	Chf 4 432	Chf 4 692
o Patentes + revenus divers	Chf -16 525	Chf -2 066
o Revenus du patrimoine	Chf -10 985	Chf -10 523
o Taxes, émoluments, produits des ventes (gaz, eau)	Chf -4 147	Chf 34 523
o Part recettes cantonales (gains immobiliers, taxe CO2)	Chf -100	Chf -22 794
o Part d'autres collectivités (yc péréquation)	Chf 161 962	Chf 91 243
o Dissolution des fonds de réserve	Chf 0	Chf -31 285
o Imputations internes	Chf 0	Chf 0
Total des variations des revenus	37 407	-43 847

Nous constatons que les revenus tirés d'autres collectivités compensent les pertes sur les recettes fiscales et autres revenus.

En contrepartie, il y a une réduction des charges de Chf 148'098 par rapport au budget (- Chf 71'137 aux comptes 2022).

Les comptes sont péjorés par les taux d'intérêts passifs qui ont repris l'ascenseur comme cela est relevé ci-dessous.

	Budget/comptes 2023		Comptes 2023-2022	
o Frais autorités et personnel	Chf	-5 635	Chf	-1 950
o Entretien patrimoine, achats marchandise (dont le gaz)	Chf	-22 596	Chf	13 611
o Intérêts passifs	Chf	13 079	Chf	25 305
o Amortissements	Chf	2 209	Chf	-46 961
o Part aux collectivités publiques (yc péréquation)	Chf	-178 492	Chf	-66 968
o Aides et subventions	Chf	3 375	Chf	1 591
o Attributions à réserve	Chf	39 961	Chf	4 235
o Imputation interne	Chf	0	Chf	0
Total des variations des charges		-148 098		-71 137

Le résultat final inclut une série d'opérations comptables sous forme d'amortissements ainsi que des mouvements sur les fonds de réserves.

2.1. Les opérations comptables de boucllement

Des opérations comptables de boucllement ont été opérées sous forme d'amortissements qui étaient prévus au budget. Les variations sont occasionnées par le calcul de l'amortissement au boucllement qui peut être influencé par le résultat extraordinaire de l'exercice précédent ou les investissements de l'année.

Le tableau des amortissements

Cpte charge	cpte Bilan	Destination	Budget	Comptes	Amort. Suppl.	Solde 31.12.23 cpte Bilan
	91430.00	Bâtiments et constructions				97 501
230.331.09	91410.04	Route des Mûriers	10 000	15 464		355 674
230.331.03	91460.01	Tracteur voirie	4 500	4 500		36 000
352.331.02	91430.07	Grande-salle - appartement - Muni	32 000	41 786		1 044 653
353.331.01	91430.06	Chauffage + réfection bâtiments communaux	20 300	14 071		323 640
354.331.02	91430.02	Local Voirie	6 330	6 542	8 000	175 172
355.331.09	91430.01	Collège de l'Amon	113 600	113 600		1 266 800
810.331.01	91440.01	Service des eaux (préavis 06/2002)	12 500	15 905		161 470
	91450.00	Forêts	0	0		232 171
			199 230	211 868	8 000	3 693 082

Un amortissement supplémentaire a été comptabilisé pour le local de la voirie dont les panneaux photovoltaïques entrent dans le calcul de l'amortissement.

2.1.1. Mouvements des fonds de réserve obligatoires

La comptabilité communale comprend des financements spéciaux dont la prise en charge est assurée par des taxes affectées. Pour rappel, cela concerne les chapitres suivants :

45. Ordures ménagères

46. Epuration

81. Service des eaux

Les financements spéciaux font l'objet d'une attention particulière. Les taxes affectées ne peuvent être utilisées que pour ce qu'elles sont destinées. L'excédent de revenu éventuel est obligatoirement attribué à un fonds de réserve spécifique.

Le chapitre des déchets est comptabilisé au chapitre 451. Le taux de couverture est de 76.2 % avec un manque de recettes de Chf 14'142. Aucune réserve n'est comptabilisée au bilan.

En 2023, un montant de Chf 17'961 a été versé sur la réserve d'épuration qui est portée à Chf 786'541 (cpte 92800.01). Cette attribution est obligatoire dans la mesure où elle équilibre le chapitre de l'épuration cpte 460.

Malheureusement, le service de l'eau (§ 810) est déficitaire de Chf 54'254 ; la réserve est épuisée, elle a été totalement utilisée en 2022 - cpte 92800.02. Une solution devra être trouvée sur ce poste afin de respecter les obligations légales.

2.1.2. Ajustement de la provision pour débiteurs douteux

En fonction des informations de l'administration cantonale des impôts, la provision pour les débiteurs douteux a dû être renflouée de Chf 22'000 pour être portée à Chf 112'000.

3. COÛTS DU MÉNAGE COURANT

Le ménage courant représente les dépenses qui se répètent au cours des exercices et sont peu compressibles. Pour le déterminer, nous retirons des comptes d'exploitation, les charges liées aux investissements et les imputations internes. En 2023, ces charges courantes ont représenté un montant de Chf 1'701'912 en réduction de Chf 28'401 par rapport aux comptes 2022 et Chf 208'698 à ce qui était prévu au budget.

Natures	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
30. AUTORITES ET PERSONNEL	211 145	216 780	213 095
31. BIENS SERVICES MARCHAND.	385 904	408 500	372 293
32. INTERETS PASSIFS	60 179	47 100	34 874
33. DEFALCATIONS	1 571	20 000	1 561
35. REMB. A COLLECT. PUBLIQUES	1 039 238	1 217 730	1 106 205
36. AIDES ET SUBVENTIONS	3 875	500	2 284
Ménage courant global	1 701 912	1 910 610	1 730 313
Ecart comptes-budget 2023	-208 698	-10.92%	
Ecart comptes 2023 et 2022	-28 401	-1.64%	

Nous pouvons aller plus loin dans nos réflexions. Certaines dépenses échappent à la gestion communale comme les charges reportées du Canton, les charges des associations intercommunales et d'autres sont très volatiles (achat de matériel pour la revente comme le gaz, l'électricité, etc. pour certaines communes).

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Ménage courant global	1 701 912	1 910 610	1 730 313
./. Participations cantonales (351)	-240 414	-239 350	-272 337
./. Part aux association intercommunales (352)	-798 824	-978 380	-833 869
Ménage courant effectif	662 674	692 880	624 107
Ecart comptes-budget 2023	-30 206	-4.36%	
Ecart comptes 2023 et 2022	38 567	6.18%	

Pour Fiez, le ménage courant sous la responsabilité de la Municipalité est de Chf 662'674. Près de Chf 1'040'000 des coûts proviennent du Canton ou d'associations intercommunales.

4. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS-DÉPENSES PAR PRÉAVIS

Un montant de Chf 22'023 a été dépensé sur le préavis 03/2020 – travaux sur le bâtiment grande-salle, appartements-muni. D'autre part, un montant de Chf 34'160 a été dépensé pour la réfection et l'assainissement du mur du cimetière. Cette dépense est entrée dans les comptes d'exploitation au compte 440.314.00 (préavis 05/2022 – crédit de Chf 38'000).

5. LA PÉRÉQUATION CANTONALE

Les acomptes facturés de la péréquation dans le cadre du budget 2023 sont basés sur les chiffres des comptes 2021, derniers éléments précis connus lors du calcul des acomptes 2023. La volonté politique est d'établir le décompte final sur les chiffres réels des comptes 2023 de

l'ensemble des Communes Vaudoises. Par conséquent, le résultat ne sera connu qu'à l'été 2024 lorsque toutes les communes auront bouclé leurs comptes. Le Canton a établi un pré-bouclage à la fin du mois de mars qui indique que la Commune de Fiez sera plus bénéficiaire et participera moins au pot commun. Ce phénomène est la conséquence de la diminution de la valeur du point d'impôts.

Nous reprenons ci-après, les éléments détaillés qui influencent la péréquation :

	Comptes 2023	Acomptes 2023
Population	436	442
Taux d'impôt	69	69
Taux moyen communal	67.59	67.57
Valeur du point d'impôts péréquatif	12 931	14 575
Valeur point d'impôts / habitant	29.66	32.98
Valeur point d'impôts / habitant - moyenne Canton	47.93	47.93
Impôts conjoncturels		
o Frontaliers	2 852	0
o Successions et donations	322	164
o Gains immobiliers	0	17 645
o Droits de mutation	18 612	40 029
o Compensation RFFA	-192	6 797
Dépenses thématiques		
o Dépenses liées aux transports/routes	163 571	214 450
o Dépenses liées à la gestion des forêts	34 706	-9 768

Dans la mesure où la valeur du point d'impôt est inférieure à celui basé sur le calcul des acomptes, la Commune de Fiez touchera un montant supplémentaire sur la couche solidarité et participera moins au pot commun. La participation de Fiez à la péréquation en tenant compte des éléments 2023 et du solde 2022 se monte à Chf 122'914 alors que le budget prévoyait une charge de Chf 283'400. Vous trouvez les écritures aux postes suivants :

	Comptes 2023		Budget 2023	
220.352.00 Alimentation péréquation	280 970		281 000	
220.452.00 Péréquation - retour population/fds solidarité		182 782		183 000
220.452.01 Péréquation - routes/transports		73 390		73 400
220.452.02 Péréquation directe adaptation		41 885		
610.352.00 Réforme policière	44 737		44 800	
610.452.00 Réforme policière - adaptation		6 653		
720.351.00 Cohésion sociale	213 968		214 000	
720.451.02 Cohésion sociale - adaptation		55 343		
Résumé péréquation 2023	539 675	360 053	539 800	256 400
Effets comptabilisés au bouclage 2023		-179 622		-283 400
Variation budget et comptes 2023		103 778		
Décompte péréquation 2022				
220.452.03 Décompte péréquation directe 2022		-6 059		
610.452.00 Décompte - police 2022		3 227		
720.451.01 Décompte facture sociale 2022		59 540		
Solde péréquation 2022		56 708		
Effet péréquation totale (2022 et 2023)		-122 914		-283 400

Si cette projection n'est pas totalement exacte après le bouclage de toutes les communes vaudoises, la différence viendra corriger le résultat 2024. Dans le même registre, les comptes 2023 sont améliorés par la ristourne supplémentaire 2022 d'un montant total de Chf 56'708.

6. COMPTES DE FONCTIONNEMENT (QUELQUES DÉTAILS)

210 Impôts

Les chiffres des impôts reportés dans les comptes sont fournis par l'administration cantonale des impôts (ACI). Le détail des recettes fiscales se trouvent dans le tableau au début de ce rapport.

230 Amortissements et réserves non-ventilés

Plusieurs amortissements ont été placés dans les chapitres concernés conformément au tableau des amortissements ci-devant. L'amortissement du collège de l'Arnon correspond au montant de rétribution de l'ASIGE.

320 Forêts

Le secteur des forêts est déficitaire de l'ordre de Chf 34'706 qui est compensée partiellement par les dépenses thématiques de la péréquation.

351 – 355 Bâtiments

Le total des locations des appartements correspond aux loyers nets, soit avec la déduction des acomptes chauffages des loyers bruts.

430 – Routes

Les coûts sur les routes respectent le budget ; il est inférieur à 2022.

440 – Parcs et cimetière

Conformément au préavis 05/2022, le mur du cimetière a été assaini. Le coût est de Chf 34'160 respectant le crédit accordé de Chf 38'000.

5 – Instruction publique et cultes

Les coûts reportés de l'ASIGE correspondent aux charges de l'année scolaire 2022-2023 qui se termine au 31.07.2023.

720 – Sécurité sociale cantonale

Ce chapitre qui entre dans le cadre de la péréquation a bénéficié d'une ristourne importante 2022 et une estimation bénéfique sur 2023 pour un montant total de plus de Chf 114'880.

810 – Service des eaux

Le service des eaux subit les augmentations des énergies qui a obligé l'ACRG de revoir sa tarification. Le réseau a nécessité des entretiens non budgétés. Le déficit de ce chapitre est pris en charge par le ménage courant de la commune.

7. REPORT DU RÉSULTAT

L'excédent de revenus de Chf 2'106 est reporté au capital qui se monte à Chf 360'592 au 31.12.2023.

8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez qui a approuvé les comptes dans sa séance du 9 avril 2024, vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez

- Vu le préavis de la Municipalité n° 02/2024 relatif aux comptes 2023
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

D'accepter les comptes 2023 tels que présentés avec un excédent de revenus de **Chf 2'106**.

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic		La secrétaire
Didier Fardel		Sueva Natali Wimmer
